



VILLE DE MORLAIX



PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES 2021-2022

Contrat de Veille Active Morlaix Communauté

Préambule

1) Historique

Dès sa création, Morlaix Communauté a souhaité mettre en œuvre la Politique de la ville, en tant que compétence obligatoire. Les quartiers prioritaires de la ville de Morlaix bénéficient ainsi des moyens de la Politique de la ville depuis 2000, année de signature d'un Contrat d'Objectifs Villes Moyennes relayé en 2007 par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Celui-ci s'est achevé fin 2014.

Depuis août 2012, une réforme de la Politique de la ville, effective depuis le 1^{er} janvier 2015, a redéfini les instruments de cette politique : les nouveaux « Contrats de Ville » remplacent les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Ses finalités s'inscrivent dans la continuité des politiques menées depuis une trentaine d'années, et sont doubles : il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers concernés, et d'assurer l'égalité entre les territoires - c'est-à-dire de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre ces quartiers en politique de la ville et les autres territoires de la ville

Les priorités du contrat de ville :

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique, l'emploi, l'insertion

De la transversalité :

- La jeunesse
- L'inclusion sociale (numérique, accès aux services publics)
- La prévention de toutes les discriminations

Le contrat s'attache plus particulièrement à :

- la mobilisation du droit commun des politiques sociales
- la réussite des enfants des quartiers
- l'accès aux droits et aux services
- la santé et au bien être des habitants
- la prévention de la délinquance

Le contrat de veille active 2015-2020 s'articule autour des dispositifs de droits communs. Chaque axe a pour objectif de développer de la cohérence avec le contrat :

- 1- Réussite éducative et égalité des chances
- 2- Santé, bien-être et accès aux soins
- 3- Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain
- 4- Insertion, emploi
- 5- Prévention de la délinquance

l'Axe 1 : Réussite éducative et égalité des chances

On retrouve notamment le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) qui permet d'accompagner les jeunes de 2 à 16 ans en situation de fragilité. Depuis sa création, plus de 600 enfants ont bénéficié de parcours individualisés. Le fonctionnement du DRE a été fortement impacté par la crise sanitaire. Les fragilités repérées dans le domaine de la parentalité se sont accentuées du fait de l'enfermement, de l'isolement, de la promiscuité et de l'absence de relai pendant le confinement. Aussi, de nombreuses actions collectives ont été annulées et les rencontres ne sont plus "spontanées". Cette nouvelle réalité a nécessité un réajustement de l'accompagnement de chaque enfant : augmentation des contacts téléphoniques ainsi que des rencontres individuelles et formelles.

L'Axe 2 : Santé bien-être

Un travail important sur la santé psychique sera à développer à l'avenir. Comme le soutien au point santé de l'association Don Bosco qui répond à toute personne de plus de 16 ans en situation sociale difficile. Le renfort avec le CLS porté par le pays depuis 2019. A noter en complément le projet d'un centre de santé municipal qui aura pour vocation de permettre l'accès aux soins et à la prévention pour tous.

Les Axes 3, 4 et 5, Habitat et cadre de vie, insertion et Prévention font résonance avec les objectifs de contractualisation prévus avec la Caf, le Département, la ville de Morlaix et son CCAS ainsi que les autres institutions impliquées sur le territoire dans le cadre du protocole.

2) Cadre juridique :

Au vu de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

Article 6 :

Les contrats de ville sont signés dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Ils entrent en vigueur le 1er janvier de l'année suivante pour une durée de six ans.

La politique de la ville est régie par la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment l'article 6 qui définit les modalités de contractualisation sur la durée des mandats municipaux. Cela explique dans cette période si particulière un fin de contrat en décembre 2020 et un besoin de renouveler des engagements concertés entre les acteurs.

Article 13

Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

A ce titre et à la demande du président de l'établissement public de coopération intercommunale et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville selon les modalités prévues au I de l'article 6. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers.

Le contrat de veille active est plus concerné par l'article 13, qui rend possible cette contractualisation à la demande du Président de l'EPCI et du maire de la ville, pour placer ces quartiers dans un dispositif de veille active. L'article 6 est rappelé pour indiquer la durée du contrat adossée au mandat.

3) Renouvellement du contrat

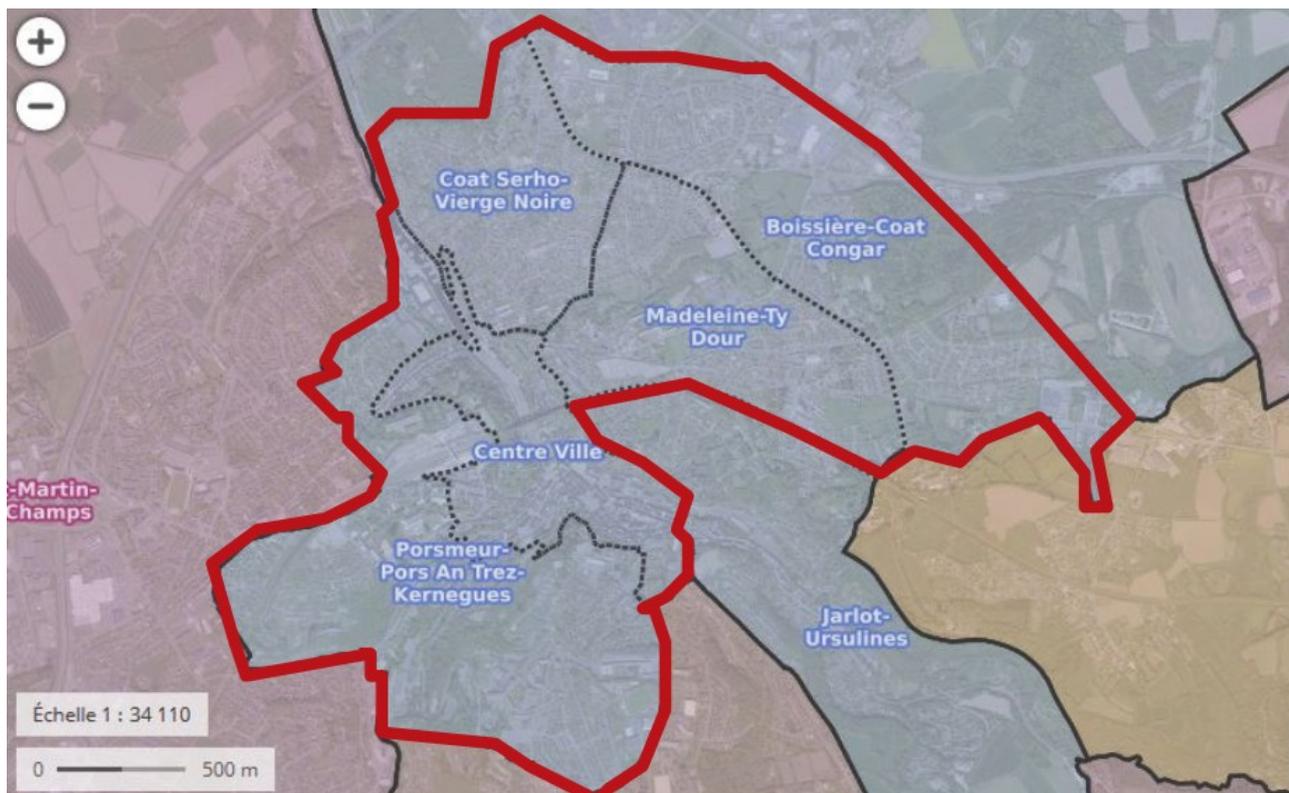
Le contexte pandémique interroge tout autant sur la capacité de Morlaix à accompagner dans son rôle de centralité, les habitants qui inévitablement auront besoin de se rapprocher des services publics. Il n'y a pas de doute que l'attention qui était déjà portée sur ces quartiers restera primordiale. La politique de la Ville est en cours de réflexion avec une restitution d'un nouveau cadre fin 2022, les élus font le vœux que les critères qui seront retenus pour cette future politique intègre la situation de ses quartiers sensibles pour que personne ne soit exclu.

Lors du Comité de pilotage du 22 avril 2021, il a été décidé d'engager l'écriture d'un Protocole d'engagements réciproques et renforcés à l'image de Brest, Concarneau et Quimper qui sont inscrits dans la Politique de la Ville. Brest compte par ailleurs de 3 quartiers reconnus de veille active. Dans ce cadre, ces trois collectivités ont signé un protocole d'engagements réciproques et renforcés jusqu'à 2022 en prévision de la révision de la Politique de la Ville au niveau national.

Cette démarche permet de prolonger les effets du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 avant d'envisager une refonte plus importante de la politique de la ville. Elle permettra notamment aux structures de bénéficier d'une attention particulière des services de l'État, des collectivités et institutions, pour les dispositifs existants sur le territoire (DRE, VVV, Adultes relais, Appels à projets, etc...).

Pour information les financements mobilisés entre 2015-2020 ont permis d'accompagner 139 projets.

LE PÉRIMÈTRE DES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE



Source : DREAL Bretagne Politique de la Ville en Bretagne mai 2019

Le Contrat de Veille Active 2015-2020 concernait deux quartiers de Morlaix à savoir le centre-ville et le Plateau Nord Est présenté sur la carte suivante. Cela représente 5 IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) critères définis par l'INSEE (maille de l'ordre de 2 000 habitants).

2 QVA = Quartiers de Veille Active : Centre-ville, Plateau Nord Est

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Les évolutions détaillées de la population, des années 1990 à nos jours

Source : Insee, RP 1990-2015

	Population municipale				Taux d'évolution en %		
	1990	1999	2010	2015	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Centre Ville	nd	2 888	2 968	2 931	nd	+2,8	-1,3
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	nd	2 953	2 816	2 756	nd	-4,6	-2,1
Jarlot - Ursulines	nd	1 708	1 550	1 518	nd	-9,3	-2,0
Madeleine - Ty Dour	nd	2 052	1 913	1 972	nd	-6,8	+3,1
Coat Serho - Vierge Noire	nd	2 103	1 845	1 774	nd	-12,3	-3,9
Boissière - Coat Congar	nd	2 315	2 340	2 024	nd	+1,1	-13,5
Ploujean	nd	1 985	1 988	1 854	nd	+0,2	-6,8
Morlaix	16 701	16 004	15 421	14 830	-4,2	-3,6	-3,8
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	46 608	46 210	49 373	49 474	-0,9	+6,8	+0,2
Morlaix Communauté	63 309	62 214	64 794	64 304	-1,7	+4,1	-0,8
Finistère	838 687	852 685	897 628	907 796	+1,7	+5,3	+1,1
France métropolitaine	56 615 155	58 520 688	62 764 743	64 300 821	+3,4	+7,3	+2,4

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Cela représente pour les deux quartiers de veille active :

- Centre ville : 5 687 habitants (2015)
- Plateau Nord Est : 9 142 Habitants (2015)

Allocataires de prestations sociales dans les quartiers de veille active

NUMQVA	Nom QVA	Code commune	Nom commune	Nombre total d'allocataire	Personnes couvertes	Allocataires percevant le RSA	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales
5329005	Centre-ville	29151	Morlaix	1909	3240	452	845
5329011	Plateau Nord Est	29151	Morlaix	1544	3004	300	612

Source : CNAF - décembre 2017

En matière d'allocations on peut voir sur ce tableau que le QVA du Centre-Ville concentre à lui tout seul plus de 3 000 personnes couvertes par des allocations sociales, cela représente donc plus d'1 personne sur 2. Pour le Plateau Nord Est cela représente une personne sur 3.

A noter que 845 bénéficiaires ont leur revenu composé à plus de 50 % de prestations sociales, ce qui représente près d'un tiers des habitants du quartier Centre Ville.

Les salariés des contrats précaires parmi l'ensemble des 15 ans et plus

	Les salariés en contrat précaire en 2015	
	Nb	%
Morlaix	1 045	22,6
<i>Centre Ville</i>	281	30,5
<i>Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès</i>	158	19,0
<i>Jarlot - Ursulines</i>	114	20,9
<i>Madeleine - Ty Dour</i>	150	25,9
<i>Coat Serho - Vierge Noire</i>	104	18,2
<i>Boissière - Coat Congar</i>	137	20,6
<i>Ploujean</i>	101	19,7
Morlaix Communauté	3 308	16,5

Source : observatoire social 2018

Les contrats précaires regroupent les CDD, l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et la professionnalisation. Les jeunes constituent la population la plus exposée à la précarité de l'emploi selon ce critère, y compris les jeunes formés et diplômés. Les femmes sont également plus concernées par la précarité de l'emploi que les hommes .

En 2015, la ville de Morlaix cumule 1/3 des emplois précaires sur l'ensemble de l'agglomération (1045 / 3308) et 30 % se concentre sur le Centre Ville quand la commune en compte 22,6 %.

Protocole d'engagements réciproques 2021-2022

Contrat de veille active – Morlaix Communauté

La démarche d'élaboration et le pilotage du protocole

Le Protocole d'engagement proposé est le résultat d'un travail conjoint et la réflexion d'une stratégie collective associant largement les institutions (la DDETS, Pôle Emploi, l'éducation Nationale, l'ARS, le Département, la CAF, le Pays de Morlaix, Morlaix Communauté, la ville de Morlaix et son CCAS)

Le comité technique partenarial a été missionné afin de réaliser le travail préparatoire et l'élaboration du protocole.

Une proposition de contenu est présentée en interne à chaque institution membre du comité partenarial.

Le protocole est présenté au comité de pilotage, instance de gouvernance, avant la fin de l'année 2021 pour validation. Il devra par la suite être signé par l'ensemble des partenaires après validation en assemblée délibérante pour les collectivités concernées.

Le contenu du protocole d'engagements

La prorogation du Contrat de Veille Active jusqu'en 2022 n'a pas modifié la géographie prioritaire. Les engagements initiaux tels que prévu dans le Contrat de Veille Active cosigné en 2015 sont maintenus et perdurent sur la période. Il ne s'agit donc pas de réécrire le Contrat de Veille Active.

Pour chacun de ses 5 axes, le travail d'élaboration du protocole a été l'occasion d'identifier les manques sur lesquels les partenaires souhaitent agir. Le Contrat de Veille Active doit être un levier d'action sur les années à venir.

Le protocole met en avant ce qui fait sens commun entre tous les partenaires, les sujets qui seront abordés et les chantiers qui sont à engager collectivement.

Un regard collectif a été porté sur l'ensemble des ambitions et des axes transversaux qui structurent le Contrat de Veille Active. Pour chacun d'entre eux, le comité technique partenarial a proposé un objectif prioritaire, décliné en pistes d'actions, adjoint d'un indicateur qui permettra aux partenaires d'évaluer l'atteinte de ces objectifs prioritaires fin 2022.

En complément, chaque partenaire peut valoriser des actions, dispositifs ou politique de droit commun qui lui sont propres en les intégrant au document.

Les modalités de suivi du protocole

Le protocole d'engagements est la formalisation très opérationnelle des engagements des partenaires, au service de la stratégie portée par le Contrat de veille active. Le pilotage du protocole renvoie donc au pilotage du Contrat de Veille Active.

Le Comité Technique partenarial, est chargé d'assurer la mise en œuvre effective du protocole. Le comité de Pilotage bénéficiera de points d'étape sur la mise en œuvre du protocole lors de la présentation du bilan annuel.

Le lien avec la démarche d'évaluation finale du Contrat de Veille Active

La temporalité de l'évaluation est idéalement articulée avec celle du protocole. En effet, les travaux entrepris dans le cadre de l'évaluation ont permis de nourrir la réflexion sur les priorités à mettre en avant dans ce protocole.

Engagements 2021-2022

5 axes transversaux

Le tableau ci-dessous recense les projets initiés dans le cadre du Contrat de Veille Active 2015-2020. Il est indicatif et n'exclut en rien de nouveaux projets ou actions correspondants aux objectifs du Contrat de Veille Active. Le comité de pilotage étant souverain dans l'évolution du contrat.

Le projet comprend cinq axes spécifiques et des axes transversaux.

AXES TRANSVERSAUX :

- **Accès aux dispositifs de droits communs** que l'on retrouve tant dans la dimension d'égalité des chances, que d'habitat et prévention
 - Renforcer la dynamique territoriale
 - Développer les facilités l'accès aux dispositifs de droits communs...
 - Poursuivre la coordination des acteurs et l'articulation des dispositifs
- L'ensemble des axes est aussi impacté par les **conséquences à la crise sanitaire.**
-

AXES SPÉCIFIQUES

Axes	Objectifs 2021-2022	Objectifs opérationnels	Acteurs et actions identifiés (non exhaustifs)	Résultats attendus Indicateurs	Evolution en cours du projet	Perspectives
1- Réussite Éducative – Égalité des chances	Consolider le Dispositif de Réussite Éducative	<p>Maintenir le Dispositif de Réussite Éducative (fil active, financements, partenariats...)</p> <p>Prévenir individuellement les situations de rupture sociale ou scolaire en agissant sur l'environnement éducatif : les loisirs culturels et sportifs, le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, l'accompagnement à la scolarité. En outre, ce projet prend en compte à un niveau collectif les difficultés précises recensées sur le territoire afin d'y apporter des réponses adaptées.</p>	<p><u>Acteurs :</u> Éducation Nationale DDETS CD29 CAF Morlaix Co Ville de Morlaix et son CCAS,</p> <p>Ex : Territoire Numérique Éducatif (TNE) Espace parents, parcours de réussite éducative...</p>	<p>- Évaluation des parcours individuels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluation des effets obtenus 2) Changements observés dans la situation de l'enfant 3) Atteinte des objectifs 4) Ressenti des professionnels intervenants (partenaires) 5) Participation de la famille 6) Compréhension de la situation (qualité du diagnostic) 7) Adéquation des moyens éducatifs proposés par rapport aux objectifs 8) Mobilisation du droit commun – partenariat avec les structures existantes 	<p>herche permanente de développement du partenariat Faire connaître et reconnaître le dispositif comme un outil essentiel du territoire</p>	<p>Objectif reconduction et pérennisation sur les années à venir</p>

Axes	Objectifs 2021-2022	Objectifs opérationnels	Acteurs et actions identifiés (non exhaustifs)	Résultats attendus Indicateurs	Evolution en cours du projet	Perspectives
<p>2- Santé Bien-être et accès aux soins</p>	<p>Contribuer au bien être des habitants Favoriser l'accès aux soins et aux actions développant l'estime de soi à destination des publics les plus précaires et/ou fragiles Développer un environnement favorable à la santé</p>	<p>Développer les fiches actions du CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée, en lien avec les quartiers de veille prioritaires</p>	<p><u>Acteurs :</u> ARS Éducation Nationale Associations Centres sociaux EVS, Ville de Morlaix CD29 CSAPA DDETS CHPM. CAF..</p> <p>EX : Accès à l'alimentation de qualité, information de prévention pour la nutrition (ex : Roul Panier...), - Dispositif « Ptit Déj » dans les écoles avec l'engagement des collectivités - Prévention des addiction - Bilan santé -Atelier Bien être Carré d'As</p>	<p>Nombre d'actions développées</p> <p>Evolution des données de santé</p>	<p>IPS ; Indice de Position Sociale des élèves</p>	<p>Centre de santé municipal</p> <p>Réflexion sur la mise en place d'une Maison des Adolescents sur le territoire morlaisien</p>

Axes	Objectifs 2021-2022	Objectifs opérationnels	Acteurs / Pilotes identifiés	Résultats attendus Indicateurs	Evolution en cours du projet	Perspectives
3- Habitat, cadre de vie	Habitat	<p>PLUIH Réhabiliter le parc des logements énergivores, dégradés ou indignes</p> <p>OPALL à réinterroger</p> <p>Soutenir la participation des habitants dans les actions</p>	<p><u>Acteurs :</u> DDETS CCAS de Morlaix CDAS SIAO 29 Associations Mission Locale Bailleurs sociaux Foyer du Jarlot CAF Morlaix Co</p> <p>EX : Accompagner les petites copropriétés en difficultés Identifier les marchands de sommeil sur la ville et les signaler</p>	Observatoire de l'habitat (recensement des logements indignes et évolution)	Terrains familiaux des Gens du voyage	<p>Manque de petits et grands logements</p> <p>Développer l'offre de logement d'urgence et adapté à des problématiques spécifiques (VIF ; accueil de jour)</p> <p>Mise en place de logement de transition pour les personnes sortant d'un parcours de rue</p>
	Faciliter l'accès et maintien au logement des jeunes	Soutenir l'action du FJT	<p><u>Acteurs :</u> DDETS CCAS de Morlaix CDAS SIAO 29 Associations Mission Locale Bailleurs sociaux Foyer du Jarlot CAF</p> <p>EX ; Chez'R Asad</p> <p>EVS ; MJC</p>			« Accompagnement Social lié au Logement spécifique Jeunes »
	Améliorer le cadre de vie en impliquant les habitants des quartiers	Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale à travers la participation des habitants				

Axes	Objectifs 2021-2022	Objectifs opérationnels	Acteurs / Pilotes identifiés	Résultats attendus Indicateurs	Evolution en cours du projet	Perspectives
4- Insertion / Emploi	Lutte contre l'isolement et l'exclusion	Soutien des acteurs et interconnaissance	- Coordination Finistère monalisa/CCAS de Morlaix (personnes âgées) Morlaix Co - Dialogue et solidarité entre les générations, la Courte échelle	-Nombre d'équipe labellisés Monalisa sur le territoire	Activation et formation des équipes citoyennes labellisées	Développer le mouvement Monalisa à l'échelle de Morlaix communauté
	Soutenir l'insertion socio-professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi et le maintien de l'activité	Collaborer avec les acteurs économiques locaux Accompagner l'activité ETI des gens de voyage Lutte contre la fracture numérique	<u>Acteurs :</u> DDETS Éducation Nationale Pôle Emploi Région CCI CD29 Morlaix Co CCAS Mission locale Structures de formation Associations Morlaix Co Ex : Dispositif TNE (Territoire Numérique et Éducatif) Chantier, atelier d'insertion (Danse à tous les étages « Créatives » et l'Envers du décor) Projet Cob formation Auto école sociale Site internet et plate forme de Mx Co Chèques aptics	Nombre de places créées sur le territoire, nombre de personnes en insertion Nombre de sorties positives (contrat de + de 6 mois)	Développement de la Plate forme Emploi Mise en place des Conseillers Numériques Identification des acteurs pouvant dispenser de l'accompagnement numérique	Adapter les actions d'insertion aux spécificités des publics (monoparentalité ; hanidcap...) Labellisation des chèques aptics

Axes	Objectifs 2021-2022	Objectifs opérationnels	Acteurs / Pilotes identifiés	Résultats attendus Indicateurs	Evolution en cours du projet	Perspectives
5 – Prévention de la Délinquance	Suivre les publics à risque et prévenir la récidive	Prévenir et contenir les conduites délinquantes et ou à risque Développer la prévention de proximité, la médiation de rue et construire les outils adaptés (ex. séjour de rupture)	Acteurs : DDETS CD29 CSAPA SPIP Éducation Nationale PAEJ PARENTEL Morlaix Co CHPM Police Gendarmerie Justice ISG			Appel à projet MILDECA Réactiver le collectif entre fête
	Favoriser l'écoute et l'expression des jeunes et des publics les plus fragiles	Poursuivre le travail sur l'estime de soi Soutenir les dispositifs d'accueil et d'écoute		Recensement du nombre de personnes accompagnées et évolution		Accompagner la réflexion sur le développement de l'Intervention Sociale en Gendarmerie et en commissariat sur le territoire
	Développer l'interconnaissance des acteurs	Sensibiliser les élus et les professionnels Créer des espaces de rencontres et de concertation Animer et coordonner le CISPDP	Ex : Appel à projet du centre hospitalier pour une filière plus spécifique Maintien du lien familles de détenus (Maison bleue) - Accueil de jour spécifique Soutien Psychologique et permanences d'accueil - CIDFF - Groupe de travail VIF - EMAS : Équipe Mobile Académique de Sécurité	Nombre de formation et participants Séance Plénière annuelle du CISPDP, données de la Gendarmerie et du Commissariat		

Ce protocole d'engagements réciproques s'inscrit dans la volonté de s'articuler avec les autres dispositifs de droits communs avec une attention tout particulière sur les quartiers de veille active :

- Le Projet de territoire de Morlaix Communauté,
- Le Projet Territorial de cohésion sociale,
- Le Projet Politique Jeunesse,
- Le CISPD
- Les contrats de territoire du Conseil Départemental du Finistère,
- Le Contrat Local de Santé du Pays de Morlaix

Les engagements des signataires :

Pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, par leur signature, les partenaires :

- Reconnassent les axes du Contrat de Veille Active comme cadre de référence à leur action commune au service de la cohésion sociale et urbaine sur les quartiers morlaisiens identifiés en veille active.
- Affirment leur accompagnement dans leurs mises en œuvre, dans le respect mais aussi dans la complémentarité des compétences de chacun,
- S'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs compétences et moyens particuliers au bénéfice du territoire dans le respect des cadres législatifs ainsi que des choix et orientations de leurs instances décisionnelles.
- prolongent et reconnaissent maintenir lorsqu'ils en disposent, les crédits spécifiques déjà dédiés au financement d'actions dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Veille Active.

Les signataires :

Préfet du Finistère	Morlaix Communauté, Président
Ville de Morlaix, Maire	CCAS de Morlaix Vice Présidente
Conseil Départemental, Président	CAF du Finistère, Présidente
CAF du Finistère, Directeur	La Région, Président
ARS Bretagne Directeur	Pôle Emploi, Directeur
Pays de Morlaix Vice Président	Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Finistère